

CLINIQUE MONT-LOUIS

Médecine - chirurgie



 **Oc Santé**

**Mieux vous accueillir,
mieux vous accompagner**

Livret d'accueil

Retrouvez sur notre site www.oc-sante.fr
toutes les informations sur votre hospitalisation



Bienvenue



Sommaire

4	Un établissement Oc Santé	21	Votre séjour
11	Nos engagements	26	Vos frais d'hospitalisation
13	Votre accueil et admission	27	Vos droits
15	Votre prise en charge en ambulatoire	32	Charte de la personne hospitalisée
18	Votre prise en charge en hospitalisation complète	34	Charte de la personne en situation de handicap

Votre état de santé actuel nécessite un séjour dans notre établissement. Nous vous remercions de votre confiance et vous le souhaitons aussi agréable que possible.

Pour vous guider dès votre arrivée, nous avons porté toute notre attention à ce livret d'accueil.

Vous y trouverez la totalité des renseignements dont vous devez prendre connaissance à votre entrée. Prenez le temps de le lire et conservez-le, il vous sera utile tout au long de votre séjour.



Nous vous invitons à consulter notre site internet www.clinique-mont-louis.fr pour compléter votre information et préparer au mieux votre séjour.

Un établissement

Oc Santé

La **clinique Mont-Louis** est un établissement du groupe **Oc Santé**, premier groupe de santé indépendant de la région Occitanie.

2 000 LITS ET PLACES

3 000 SALARIÉS

750 MÉDECINS

+ DE 70 SPÉCIALITÉS MÉDICALES ET CHIRURGICALES

270 000 PATIENTS PRIS EN CHARGE CHAQUE ANNÉE

5 500 NAISSANCES PAR AN

70 000 PASSAGES AUX URGENCES PAR AN

80% DE CERTIFICATION HAS DE NIVEAU «A» (100% DE NIVEAU A ET B)

OC SANTÉ, C'EST :

UNE PRISE EN CHARGE
PERSONNALISÉE ET ADAPTÉE

DES ÉQUIPEMENTS
DE POINTE

UN SÉJOUR SUR MESURE EN
FONCTION DE VOS BESOINS
ET DE VOS ATTENTES

UN RÉSEAU DE SOINS
COMPLÉMENTAIRE
AU SERVICE DU PATIENT

DES SOINS DE QUALITÉ
ET SÉCURISÉS

UNE EXCELLENCE
TECHNIQUE RECONNUE

UN ENGAGEMENT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE FORT





Clinique Clémentville



Clinique du Millénaire



Clinique Plein Soleil



Clinique Bourghès



Polyclinique Saint-Roch

**MÉDECINE
CHIRURGIE
OBSTÉTRIQUE**



Clinique Mont-Louis

**SOINS DE SUITE
ET RÉADAPTATION**



Clinique Fontfroide



Clinique Paris-Bercy



Clinique Les Oliviers

Oc Santé c'est

18

établissements de santé



Clinique Saint-Antoine

**HOSPITALISATION
À DOMICILE**



Home Santé H.A.D.

PSYCHIATRIE



Clinique Stella



Résidence Les Lavandes



Clinique La Pergola



Clinique Saint-Martin
de Vignogoul



Résidence Les Glycines
Résidence Les Terrasses des Glycines

**HÉBERGEMENT DE
PERSONNES ÂGÉES**



Résidence Renaissance



LA CLINIQUE MONT-LOUIS

Située dans le 11^{ème} arrondissement de Paris, la clinique Mont-Louis est un établissement **médico-chirurgical** dont le projet médical s'organise autour de 25 spécialités dont notamment la chirurgie orthopédique et traumatologique, l'ophtalmologie, la gastro-entérologie, la chirurgie vasculaire, l'ORL, l'urologie, la cardiologie, la gériatrie, un centre du sommeil...

→ CHIFFRES CLÉS

- 150 MÉDECINS ET PRATICIENS LIBÉRAUX
- 125 LITS ET PLACES
- 21 500 SÉJOURS PAR AN
- 15 500 PASSAGES EN AMBULATOIRE PAR AN

LE PLATEAU TECHNIQUE

La clinique propose une **prise en charge pluridisciplinaire** et bénéficie d'un plateau technique regroupant notamment :

- 9 SALLES DE BLOC OPÉRATOIRE
- 3 SALLES D'ENDOSCOPIE DIGESTIVE
- 18 POSTES DE SURVEILLANCE POST-INTERVENTIONNELLE
- 1 SERVICE DE RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MÉDICALE (IRM, SCANNER, RADIOLOGIE CONVENTIONNELLE)
- 1 LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES





L'ORGANISATION MÉDICALE

La clinique Mont-Louis est un établissement médico-chirurgical organisé autour de nombreuses spécialités.

→ CONSULTATIONS - HOSPITALISATION COMPLÈTE ET AMBULATOIRE

■ Spécialités chirurgicales

- Anesthésie-réanimation
- Chirurgie esthétique et plastique
- Chirurgie orthopédique et traumatologique
- Chirurgie de la main
- Chirurgie du sport et arthroscopie
- Chirurgie vasculaire et interventionnelle
- Chirurgie générale, digestive et endocrinienne
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie de l'obésité
- Chirurgie ophtalmologique
- Chirurgie ORL
- Chirurgie proctologique
- Chirurgie stomatologique
- Chirurgie urologique

■ Médecine

- Cardiologie
- Gériatrie aiguë, Unité péri-opératoire de gériatrie
- Gastroentérologie : endoscopie haute et basse
- Écho-endoscopie diagnostique
- Sleeve endoscopique
- Médecine du sport
- Gynécologie
- Rhumatologie
- Pneumologie

→ CENTRE DOULEUR PÉLVIENNE

→ CENTRE DU SOMMEIL : POLYSOMNOGRAPHIE - POLYGRAPHIE

→ CENTRE DE CONSULTATIONS SANS RENDEZ-VOUS MÉDECINE - TRAUMATOLOGIE - ATM

→ TECHNOLOGIES MÉDICALES

- Radiologie conventionnelle
- IRM, scanner
- Laboratoire d'analyses médicales
- Kinésithérapie

BÂTIMENT A

7^{ème} ÉTAGE

- Unité d'endoscopie ambulatoire

ROSE ■

6^{ème} ÉTAGE

- Chirurgie / Hospitalisation complète et ambulatoire

BLEU ■

ROSE ■

5^{ème} ÉTAGE

- Unité de chirurgie ambulatoire
- Bureau de sortie

ROSE ■

JAUNE ■

4^{ème} ÉTAGE

- Médecine
- Hospitalisation complète

BLEU ■

3^{ème} ÉTAGE

- Médecine
- Hospitalisation complète

BLEU ■

2^{ème} ÉTAGE

- Chirurgie
- Hospitalisation complète

BLEU ■

1^{er} ÉTAGE

- Chirurgie
- UPOG
- Hospitalisation complète
- Unité de surveillance continue USC - Accès réglementé

BLEU ■

REZ-DE-CHAUSSÉE

- Accueil
- Admission
- Accueil Traumatologique et Médical
- ATM sans rendez-vous
- Médecine - Traumatologie
- Radiologie

ROSE ■

JAUNE ■

BLEU ■

BÂTIMENT B

3^{ème} ÉTAGE

- Consultations de pré-anesthésie CPA
- Consultations Cardiologie

JAUNE ■

2^{ème} ÉTAGE

- Consultations médicales et chirurgicales

JAUNE ■

1^{er} ÉTAGE

- Consultations médicales et chirurgicales
- Clinique de la main

JAUNE ■

REZ-DE-CHAUSSÉE

- Consultations médicales et chirurgicales

JAUNE ■



VOS PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS LORS DE VOTRE SÉJOUR

Vous pouvez les joindre en contactant le standard.

Arié ELKOUBY, Directeur

Valérie LASCAUD, Directrice adjointe, Responsable Assurance Qualité et Gestion des Risques

Justine FERREIRA, Assistante de direction

Virginie FALK, Responsable Ressources Humaines

Delphine DELESTREE, Responsable admissions / secrétariats médicaux / accueil

Mélodie VIDALO, Directrice des soins infirmiers, Coordinatrice des risques

Flory OHNONA, Coordination projet et développement

Leïla KHEMLICHE, IDE Coordinatrice Endoscopie

Sandrine DUTERIEZ, Chef de bloc opératoire

Nathalie ELSZTEJN, Adjoint de bloc opératoire

Ludovic DOYEN, Responsable Stérilisation

Catherine CHAUSSENDE, Pharmacien Gérant

Jean François LASSOT, Responsable technique

Pour vous permettre d'identifier facilement les différentes catégories de personnel que vous allez rencontrer au cours de votre séjour, le nom et la qualification de chaque professionnel sont indiqués sur leurs badges.

CONTACTS UTILES



8-10 rue de la Folie-Regnault - 75011 Paris



01 43 56 56 56



01 43 79 01 86



contact.direction@clinique-mont-louis.fr

STANDARD DE LA CLINIQUE

01 43 56 56 56

PRISE DE RENDEZ-VOUS EN LIGNE

Doctolib :
Clinique Mont-Louis - Oc Santé

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES

01 43 79 14 13

CABINET D'IMAGERIE MÉDICALE

■ Radiologie

01 43 56 54 18

■ Scanner et IRM

01 40 09 65 65

ACCUEIL TRAUMATOLOGIQUE ET MÉDICAL (ATM)

01 43 56 54 15

→ EN CAS D'URGENCE

Vous pouvez contacter le médecin
anesthésiste de garde :

DE 08H00 À 20H00

01 43 56 56 56

DE 20H00 À 08H00

01 43 56 54 11



ACCÈS ET STATIONNEMENT

→ MÉTRO



- Ligne 9 : Arrêt Voltaire - Charonne
- Ligne 2 : Arrêt Philippe Auguste

→ BUS



- Lignes 61 - 69 - 46 : arrêt Voltaire/Léon Blum
- Ligne 56 : arrêt Gymnase Japy
- Ligne 76 : arrêt Charonne



Nos engagements

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

→ CERTIFICATION

Comme tous les établissements du groupe Oc Santé, la clinique Mont-Louis s'inscrit dans **une démarche continue d'amélioration de la qualité et de la sécurité** des soins proposés.

En 2017, la **clinique Mont-Louis a été certifiée par la Haute Autorité de Santé**. Cette reconnaissance est une preuve de la qualité et de la sécurité des soins proposés par l'établissement.

→ INDICATEURS DE QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

La **Haute Autorité de Santé** met à disposition des indicateurs de qualité et de sécurité des soins pour les établissements de santé. Ces indicateurs, développés et validés avec les professionnels de santé, les patients et les usagers sont utilisés comme outils d'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité des patients. Leur diffusion est publique sur le site www.has-sante.fr.

→ DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES SOINS : PATIENT TRACEUR

Les équipes qui vous soignent évaluent leurs pratiques et l'organisation mises en place pour améliorer la qualité de votre prise en charge.

Vous pourrez être sollicité pour contribuer à cette amélioration.

→ EXPÉRIENCE PATIENT

Vous pourrez également être sollicité pour partager votre expérience, perception et vécu tout au long de votre séjour.

→ IDENTITOVIGILANCE



Afin de sécuriser votre identification à toutes les étapes de votre prise en charge, les équipes seront amenées à vous demander de décliner votre identité fréquemment.

De plus un **bracelet d'identification** vous sera remis lors de votre installation dans les services de soins.

« VOTRE IDENTITÉ POUR MIEUX VOUS SOIGNER »

→ LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

Les infections nosocomiales sont des infections acquises dans les établissements de santé et peuvent concerner tant les patients que le personnel. Beaucoup d'entre elles sont liées aux propres bactéries du patient, à son état général, aux actes de soins qu'il reçoit. D'autres sont d'origine externe. Une partie des infections peut être évitée grâce à l'application de mesures d'hygiène préventives.

Les professionnels de la clinique mettent tout en œuvre pour limiter au maximum la survenue de ces infections. Le comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN) et l'équipe opérationnelle d'hygiène (EOH) animent et conduisent la politique ambitieuse menée par la clinique sur ce sujet qui nous concerne tous. Le CLIN composé de toutes les catégories socioprofessionnelles de la clinique, anime des actions qui permettent de délivrer une information sur tous les sujets relatifs à l'Hygiène.



La majorité des infections se transmettant par voie de contact, vous trouverez dans divers points de l'établissement une solution désinfectante destinée à l'hygiène des mains et nous vous invitons à l'utiliser et le proposer aux personnes qui vous rendent visite. Si au cours de votre hospitalisation, vous souhaitez disposer d'informations complémentaires, vous pouvez prendre contact avec le responsable de service.



PRISE EN CHARGE DE VOTRE DOULEUR

Dans cet établissement, **nous nous engageons à prendre en charge votre douleur. Nous allons vous aider à ne plus avoir mal ou à avoir moins mal :**

- EN RÉPONDANT À VOS QUESTIONS,
- EN VOUS EXPLIQUANT LES SOINS QUE NOUS ALLONS VOUS FAIRE ET LEUR DÉROULEMENT,
- EN UTILISANT LE OU LES MOYENS LES MIEUX ADAPTÉS.

N'hésitez pas à nous solliciter si votre douleur persiste et/ou dès qu'elle réapparaît. Il ne faut pas attendre que la douleur soit insupportable avant de nous appeler, elle sera plus difficile à soulager.



ENGAGEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le groupe Oc Santé et la clinique Mont-Louis ont décidé de s'engager dans une politique de développement durable, conscients des impacts de l'activité des établissements de santé sur l'environnement. Celle-ci s'inscrit de fait dans la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins mise en place depuis de nombreuses années. Cet engagement est fondé sur trois axes :

- **ENVIRONNEMENTAL** : réduire nos impacts sur l'environnement,
- **SOCIAL** : promouvoir la qualité de vie au travail,
- **ÉCONOMIQUE** : maîtriser les coûts par une politique d'achat éco-responsable.

Votre accueil et admission

→ ACCUEIL

TOUS LES JOURS

DE **7H** À **20H**

VOTRE PRÉ-ADMISSION

Elle est essentielle pour faciliter votre admission.

→ EFFECTUEZ VOTRE PRÉ-ADMISSION

Elle permet d'établir votre dossier administratif, de simplifier le circuit des formalités et notamment de réduire l'attente le jour de votre intervention.

Dès que vous connaissez la date de votre intervention, après votre consultation pré-anesthésique, nous vous recommandons de transmettre l'ensemble des informations ci-dessous à la secrétaire des pré-admissions :



Une pièce d'identité,



Votre carte Vitale à jour ou tout autre document attestant de vos droits (CMU, AME, attestation de prise en charge...), votre carte de mutuelle ou la prise en charge de l'hospitalisation,



Un règlement de 24 € vous sera demandé le jour de votre admission pour la participation assuré forfaitaire.

Vous pourrez réserver une chambre particulière qui vous sera facturée selon les tarifs Oc Séjours.

- Le formulaire de pré-admission
- Le formulaire de désignation de la personne de confiance
- Le formulaire des prestations hôtelières Oc Séjours

Ces formulaires sont téléchargeables sur le site www.clinique-mont-louis.fr

FORMALITÉS D'ENTRÉE

Dès votre arrivée, veuillez-vous présenter à l'hôtesse d'accueil. Afin de respecter le principe de confidentialité énoncé dans la Charte de la personne hospitalisée, l'hôtesse vous attribue un numéro par lequel vous êtes appelé. **Une fois les formalités d'admission effectuées, nous vous demandons de ne plus quitter l'établissement afin de permettre à l'équipe soignante et médicale d'organiser les soins et de pratiquer les examens qui vous seront prescrits.**

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Vous accomplirez ensuite les formalités administratives au bureau des admissions muni des documents suivants :



votre pièce d'identité,



votre carte d'immatriculation (carte Vitale) à la Sécurité Sociale en cours de validité ou une attestation d'ouverture de droits, que vous fassiez partie du Régime Général, Agricole ou de la Caisse des Travailleurs non salariés.

Par ailleurs, si vous êtes :



Adhérent à une mutuelle : votre carte d'affiliation et/ou la prise en charge pour l'hospitalisation.

— **Pensionné de guerre** (BÉNÉFICIAIRE DE L'ART.115) : votre carnet de soins médicaux gratuits.

— **Victime d'un accident de travail** si vous êtes assuré du régime général : le volet d'accident de travail remis par votre employeur (cerfa 11383*02).

— **Bénéficiaire de la PUMa** : votre attestation PUMa à jour des droits.

Si vous n'êtes pas assuré(e) social(e), vous êtes redevable de la totalité des frais de votre admission. Un devis sera établi et le règlement s'effectuera le jour de l'admission.

Tous les documents médicaux nécessaires (carnet de santé, radios, examens de sang, groupe sanguin) seront remis au médecin.

→ MINEURS ET MAJEURS PROTÉGÉS

L'autorisation d'opérer un mineur ou un majeur protégé ne peut être prononcée sans l'autorisation du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur. La présence du père, de la mère ou du tuteur est indispensable lors de l'entrée ou de la sortie d'un enfant. L'autorisation d'opérer doit être obligatoirement remplie et présentée ainsi qu'une pièce d'identité et le livret de famille ou la décision du juge. La présence continue des deux parents est demandée pour l'hospitalisation d'un enfant de moins de 6 ans. Si l'hospitalisé(e) est majeur protégé, il (elle) devra être accompagné(e) du tuteur ou curateur justifiant de ses droits sur la personne.

Votre prise en charge en ambulatoire

PRÉPAREZ VOTRE INTERVENTION

→ PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC L'ANESTHÉSISTE

Selon l'acte opératoire ou l'examen envisagé, une consultation pré-anesthésique peut être nécessaire au plus tard 48h avant l'acte. Le cas échéant, assurez-vous de bien avoir la date et l'heure du rendez-vous.

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS

PAR TÉLÉPHONE

01 84 88 73 60

OU PAR INTERNET sur

Doctolib.fr

(Clinique Mont-Louis – Oc Santé)

LA VEILLE DE VOTRE INTERVENTION OU EXAMEN

Vous recevrez un SMS vous indiquant l'heure de votre venue.

En cas d'empêchement, ayez l'obligeance de prévenir dès que possible le service régulation : 01 43 56 54 74 ou par email : reguldpa@clinique-mont-louis.fr



LE JOUR DE VOTRE INTERVENTION

→ CONSIGNES À RESPECTER

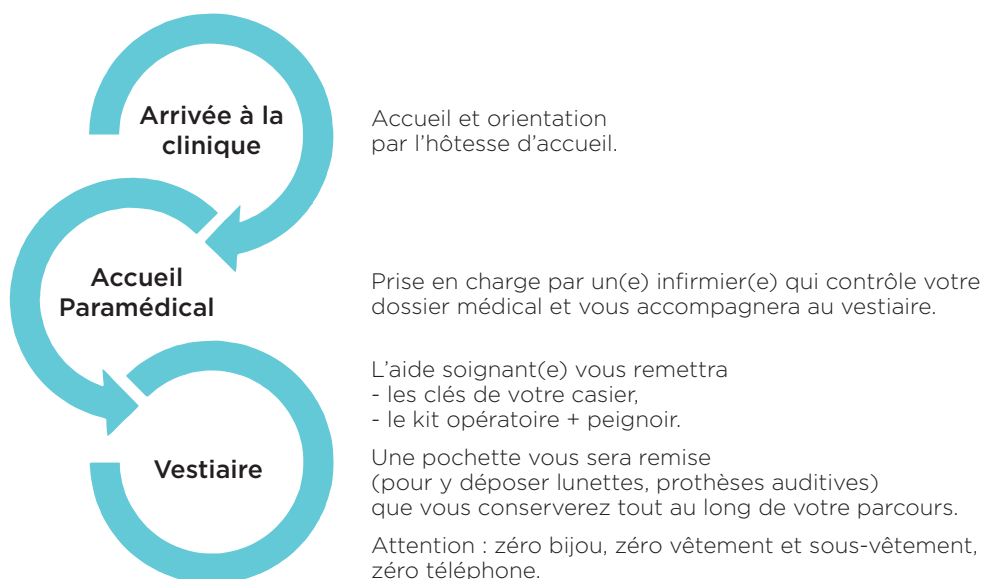
- Respectez les règles de jeûne prescrites.
- Respectez les règles d'hygiène : douche au savon neutre.
- Prévoyez des vêtements propres et amples ainsi que des chaussures pratiques à enfiler.
- Présentez-vous sans maquillage et sans vernis à ongles. Vos ongles doivent être courts et propres.
- Pensez à venir SANS bijoux (y compris piercings).
- Évitez d'apporter le jour de l'intervention tout objet de valeur.
- Si l'hospitalisé(e) est mineur(e), la personne légalement responsable doit être présente à l'entrée. En effet c'est elle qui signera l'autorisation d'opérer. Il devra présenter une pièce d'identité et le livret de famille ou la décision du juge.
- Si l'hospitalisé(e) est un majeur protégé, il/elle devra être accompagné(e) du tuteur ou curateur de ses droits sur la personne.

Faute de quoi, votre intervention pourra être reportée.

N'hésitez pas à questionner votre praticien ou l'équipe soignante.

→ VOTRE ENTRÉE

Présentez-vous à l'heure donnée de convocation à l'accueil de l'établissement.



VOTRE SORTIE

La sortie est autorisée par le chirurgien ou/et l'anesthésiste. À tout moment, l'équipe médicale peut juger que votre état de santé nécessite une hospitalisation.

Il vous sera remis les documents liés au séjour (courriers, ordonnances, radiographies, bilans sanguins, carte de groupe sanguin, arrêt de travail, bulletin de sortie...).

Organisez dès maintenant une solution de transport pour votre retour.

En cas d'anesthésie lors de votre hospitalisation, vous devez vous engager à respecter les obligations suivantes :

- Vous devez rentrer directement à votre domicile,
- Si vous vivez seul(e), prévoyez une personne à votre domicile la nuit suivant l'intervention,
- Prévoyez d'être accompagné(e) pour rejoindre votre domicile,
- Pour le patient mineur, le retour doit s'effectuer en présence d'un parent ou du tuteur (ou de 2 personnes si l'enfant a moins de 6 ans),
- Vous ne devez pas conduire un véhicule pendant les 24 heures qui suivent l'intervention.

Si vous ne pouvez pas suivre ces indications, il est impératif de le signaler au chirurgien et/ou à l'anesthésiste car cela peut être une contre-indication à votre séjour ambulatoire.



Aller au bloc opératoire en marchant ! « Patient Debout »

Dans certaines spécialités, le patient est invité à se rendre au bloc opératoire en marchant plutôt qu'allongé sur un brancard. Habillé d'un sous vêtement adapté, d'une tunique, de chaussons et d'un peignoir, il conserve ainsi la pleine capacité de ses moyens, en améliorant son autonomie et sa dignité (pas de tenue fendue), ce qui réduit fortement l'anxiété et le stress. Cette méthode, appelée « PATIENT DEBOUT », permet aussi de renforcer la communication avec le patient. Désormais côte à côte, patient et professionnel de santé peuvent échanger plus facilement, d'égal à égal. De nouvelles habitudes qui redéfinissent la logistique du bloc opératoire et des services de soins afin d'améliorer la qualité de prise en charge du patient.



1. Vous êtes accueilli(e)



2. Vous vous installez dans un espace d'attente



3. Vous êtes accompagné(e) au bloc par un membre de l'équipe soignante



4. Vous êtes opéré(e)



5. Vous retournez vous reposer dans votre box ou votre chambre

Votre prise en charge en hospitalisation complète

PRÉPAREZ VOTRE INTERVENTION

→ PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC L'ANESTHÉSISTE

Une consultation d'anesthésie est obligatoire. Prenez rendez-vous avec l'anesthésiste au plus tôt 1 mois et au plus tard 48 heures avant votre intervention.

PAR TÉLÉPHONE

01 84 88 73 60

OU PAR INTERNET sur

Doctolib.fr

(Clinique Mont-Louis – Oc Santé)

→ LA VEILLE DE VOTRE ENTRÉE

Votre heure de rendez-vous vous sera communiquée par SMS la veille de votre séjour.

En cas d'empêchement, ayez l'obligeance de prévenir dès que possible le service de régulation au 01 43 56 54 74 ou par email : contact.direction@clinique-mont-louis.fr.

VOTRE ENTRÉE

Lors de votre entrée, pensez à apporter vos effets personnels :

- Linge de toilette (4 serviettes éponges et 4 gants de toilette),
- Pyjamas ou chemises de nuit,
- Ainsi que votre nécessaire de toilette (gel douche, shampoing, déodorant, dentifrice, brosse à dents...).

À votre arrivée, présentez-vous à l'heure donnée de convocation à l'accueil de l'établissement.

Il est inutile de vous présenter en avance. Vous serez accueilli(e) par la personne en charge de l'accueil qui vous indiquera le service dans lequel vous rendre où vous serez pris en charge par une équipe pluridisciplinaire.

N'oubliez pas d'apporter vos documents médicaux récents :

- radiographies,
- examens de laboratoire,
- carte de groupe sanguin,
- ordonnances récentes de traitement et médicaments constituant vos traitements en cours,
- dossier radiologique (IRM, scanner...), carte de vaccination, carnet de santé.

VOTRE INTERVENTION

→ CONSEILS PRATIQUES AVANT VOTRE OPÉRATION

Pour éviter tout délai ou report de votre intervention, nous vous prions de bien vouloir respecter les exigences suivantes :

- **Respecter les règles de jeûne** prescrites par votre praticien lors de la consultation.
- **Si vous prenez des médicaments**, vous ne pouvez absorber que ceux autorisés par l'anesthésiste, avec seulement une gorgée d'eau.
- **Suivre scrupuleusement les prescriptions sur l'ordonnance** remise éventuellement par votre médecin.
- **Vous ne devez pas consommer d'alcool, ni fumer** pendant les 12 heures précédant l'anesthésie.
- **Respecter le protocole d'hygiène** de préparation cutanée de l'opéré remis lors de votre consultation par votre praticien.
- **N'apportez aucun bijou, ni objet de valeur.** Nous déclinons toute responsabilité les concernant.
- **Pensez à retirer vos lentilles de contact et prothèses dentaires et auditives** avant votre intervention, sauf si elle se pratique sous anesthésie locale.
- **Prévoyez une personne pour vous accompagner**, valide et responsable.

Afin de préparer l'intervention, une dépilation de la zone opérée peut être réalisée. Il vous est demandé de prendre une douche pré-opératoire. Une tenue d'opéré vous est remise. Une prémédication peut vous être prescrite avant votre intervention. Elle permet de bien vous détendre et de vous préparer à l'anesthésie.

→ SSPI

À la sortie du bloc opératoire, vous effectuerez un passage obligatoire en Salle de Surveillance Post-Interventionnelle (SSPI), dont la durée est définie par votre anesthésiste. Les visites n'étant pas possibles dans ce service, l'infirmière du secteur d'hospitalisation pourra donner de vos nouvelles à votre famille.



VOTRE SORTIE

La date et l'heure de sortie sont fixées par votre chirurgien ou le médecin. Celle-ci aura lieu en général dans la matinée. Vous devez vous présenter à l'accueil puis au bureau des admissions / sorties au rez-de-chaussée **pour effectuer les dernières formalités administratives.**

- Il vous sera demandé de signer un bulletin de sortie dont un exemplaire vous sera remis.
- Il vous sera remis un bulletin d'hospitalisation et vous sera demandé de signer un document attestant de votre présence à la clinique.
- Si vous désirez quitter l'établissement malgré un avis médical contraire, il vous faudra signer une attestation qui engagera votre propre responsabilité.
- Il est formellement interdit de repartir seul après l'anesthésie.
- Prévoyez une personne qui restera auprès de vous la nuit suivant l'anesthésie, seulement si vous avez eu une anesthésie générale.
- Il est strictement interdit de conduire un véhicule pendant 24 heures.
- Différer toute décision importante, votre vigilance peut être diminuée sans que vous vous en rendiez compte.
- Ne consommez pas d'alcool pendant 24 heures.
- N'absorbez que les médicaments qui vous ont été prescrits par votre anesthésiste ou votre spécialiste.

→ TRANSPORT



Le jour de votre sortie, la secrétaire médicale vous contactera pour effectuer les démarches concernant votre transport.

Vous pouvez regagner votre domicile en taxi ou en ambulance. Le transport sera à régler par le patient qui se chargera de réclamer le remboursement à sa Caisse d'Assurance Maladie.

Votre séjour

Par l'attention très particulière qu'elle accorde à la qualité de l'hébergement et de la restauration, la clinique Mont-Louis met tous les moyens en œuvre pour rendre votre séjour aussi agréable et confortable que possible.

VOTRE SÉJOUR SUR MESURE : Oc Séjours

Pour garantir votre bien-être et votre confort durant votre hospitalisation, la clinique met à votre disposition plusieurs offres de prestations hôtelières.

Vous pouvez notamment opter pour une des prestations Oc Séjours dès votre préadmission. Il se peut que le rythme des sorties et urgences ne permette pas, à votre arrivée, de satisfaire votre demande. L'établissement fera alors le maximum pour répondre à votre attente dès que possible. Ces prestations peuvent être prises en charge par votre mutuelle selon la nature de votre couverture.

Une réservation ou des renseignements ?

N'hésitez pas à contacter l'hôtesse Oc Séjours par email ocsejours@clinique-mont-louis.fr ou par téléphone **01 43 56 54 36** en demandant le poste 5949.

Oc Séjours

Topaze

Opale

Agate

Jade





RESTAURATION

8H15
8H30

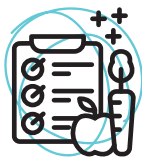
Petit-déjeuner
en chambre

12H00
12H30

Déjeuner
en chambre

18H00
18H30

Dîner
en chambre



Un Comité de Liaison Alimentaire Nutrition (CLAN) travaille sur la prestation « restauration ». Les repas sont constitués d'une entrée, d'une viande ou poisson, d'un légume, d'un laitage, d'un dessert du menu du jour et de pain.

Une aide-soignante viendra chaque jour prendre la commande de vos repas. Notre équipe est à votre disposition pour effectuer les changements ou pour répondre à vos questions sur les repas.

Vous trouverez des fontaines d'eau réfrigérée dans toutes les unités d'hospitalisation. Des distributeurs de boissons chaudes ou rafraîchissantes sont à votre disposition dans le hall d'entrée.

VOTRE CONFORT



→ CHAMBRE

Lors de votre pré-admission, vous choisirez le type de prestation Oc Séjours souhaité. La secrétaire des

admissions prendra en compte vos besoins spécifiques et vos volontés concernant votre séjour.

Toutes les chambres sont équipées de lits électriques à télécommande et dossier relevable pour votre confort. Chaque lit dispose d'une sonnette d'appel.

Les chambres particulières disposent soit d'une douche soit d'un cabinet de toilette et wc.

Les tarifs des prestations sont affichés dans les chambres.



→ TÉLÉVISION

Les chambres sont équipées de téléviseurs dont le paiement s'effectue lors de votre admission ou à l'accueil.

La télécommande vous sera remise lors de votre admission. Vous devez la restituer à votre sortie.



→ TÉLÉPHONE

Les chambres sont équipées de téléphone. Pour avoir accès à la ligne téléphonique, il suffit d'en faire la demande

lors de votre admission, moyennant un forfait. Votre ligne directe : faire le 0 pour appeler l'extérieur. Pour être joint, un numéro personnel vous est attribué pour toute la durée du séjour. Demandez à vos correspondants de ne pas vous appeler après 22h. Les communications sont à votre charge.



→ WIFI

Les identifiants pour l'ouverture de la ligne wifi sont à demander aux hôtesses d'accueil.

NOS SERVICES



→ VALEURS

Nous vous recommandons de ne conserver dans votre chambre ni argent, ni objet de valeur, la clinique déclinant

toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Conformément à la loi du 6 juillet 1992, nous vous conseillons de mettre en dépôt vos valeurs au coffre du bureau des admissions, au moment de votre hospitalisation. La clinique n'est responsable que des objets déposés au coffre. Au moment de votre sortie, n'oubliez pas de récupérer dans votre coffre les dépôts et valeurs que vous y avez éventuellement déposés.

→ PROTHÈSES DENTAIRES OU AUDITIVES, LUNETTES

Signalez aux infirmier(e)s que vous portez un appareil dentaire ou auditif. Une boîte spéciale vous sera remise pour l'y déposer afin d'éviter les incidents (perte ou casse). Pensez à apporter votre étui à lunettes.



→ LINGE

Veillez à apporter votre linge personnel et votre nécessaire de toilette : pyjamas, robe de chambre, pantoufles, serviettes de table, serviettes, gants et produits de toilette. Tout le linge de literie dont vous aurez besoin pendant votre séjour est fourni par la clinique.



→ KINÉSITHÉRAPIE

Si cela s'avère nécessaire à votre rétablissement, une équipe de kinésithérapeutes, attachée à l'établissement,

interviendra sur prescription médicale pour vos séances de rééducation.



→ COURRIER

Le courrier est distribué chaque matin.



→ COIFFEUR

Pendant votre séjour, vous pourrez faire appel à un coiffeur de ville. Le paiement devra lui être fait directement.

Pour toute demande, veuillez vous adresser à l'accueil.



→ INTERPRÈTES

Vous ne parlez pas le français : une liste de professionnels de l'établissement qui peuvent être vos interprètes est

disponible à l'accueil et dans chaque service d'hospitalisation. N'hésitez pas à les contacter.



VISITES ET ACCOMPAGNANTS

→ VISITES

DE **13H** À **20H**

— 2 PERSONNES MAXIMUM

EN SURVEILLANCE CONTINUE :

DE **13H** À **15H** ET DE **17H** À **19H**

— 1 PERSONNE MAXIMUM

Il est demandé aux visiteurs de bien vouloir quitter la chambre pendant les visites médicales et les soins. **Les conditions des visites, en fonction de la crise sanitaire peuvent être modifiées.**

→ ACCOMPAGNANTS

Le patient peut être accompagné par une personne de son entourage, dans une chambre prévue à cet effet et suivant la disponibilité et l'avis de l'infirmier(e) de service (disposition faisant l'objet d'une tarification particulière). Pour des raisons évidentes de sécurité, il est interdit de manipuler tout dispositif ou appareillage médical.



RÈGLES À OBSERVER DANS LA VIE INTERNE DE L'ÉTABLISSEMENT

Afin de respecter le repos des autres malades, le volume sonore des appareils de radio et télévision doit être réduit à partir de 20h.

→ PRINCIPALES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les consignes de sécurité sont affichées dans les couloirs. Le patient est prié d'en prendre connaissance dès son arrivée. L'accès aux ascenseurs est interdit aux enfants non accompagnés.

→ NOURRITURE ET BOISSONS



L'apport extérieur de nourriture et de boissons peut être contre-indiqué ; il est soumis à l'approbation du personnel soignant. L'apport de boissons alcoolisées et de substances toxiques est interdit.

Pour des raisons d'hygiène, d'hygiène alimentaire et de sécurité, il est interdit de stocker de la nourriture ou des boissons sur le rebord des fenêtres, dans les tiroirs et dans les armoires.

→ TÉLÉPHONE MOBILE

En raison des risques d'interférence électro-magnétique avec les équipements médicaux, les téléphones mobiles cellulaires doivent être éteints dans l'enceinte de l'établissement.

→ FLEURS

Afin de respecter les normes d'hygiène, les fleurs et les plantes sont interdites dans les chambres.

→ HYGIÈNE

Les animaux ne sont pas admis dans la clinique.

→ DÉGRADATIONS

En cas de dégradation causée par vous-même ou un accompagnant, la Direction se réserve le droit de réclamer les frais de remise en état ou de remplacement.

→ TABAC



Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, et pour des raisons d'hygiène et de sécurité, **il est strictement interdit de fumer** dans les chambres et dans l'enceinte de l'établissement. Toute personne qui ne respecte pas l'interdiction de fumer peut être appelée à écourter son séjour dans l'établissement. Pour les mêmes règles d'hygiène et de sécurité, **l'usage de la cigarette électronique est strictement interdit** dans les chambres ainsi que dans l'enceinte de l'établissement.

Vos frais d'hospitalisation

La clinique Mont-Louis est un établissement conventionné.

Vos frais d'hospitalisation seront réglés directement par les caisses dont vous dépendez. Lors de votre sortie, vous devez cependant vous acquitter :

- **du ticket modérateur** s'il y a lieu (environ 20 % du coût total),
- **du forfait journalier hospitalier** (20 € par jour), le forfait PAT (Participation de l'Assuré au Tarif - 24 € par séjour),
- **des éventuels suppléments hôteliers** : lit et repas d'accompagnant, communications téléphoniques, télévision,
- **des dépassements d'honoraires des médecins.**

Les frais doivent être réglés entièrement au moment de votre sortie. Votre chèque de caution sera retourné, barré, par le service facturation après le remboursement par la Sécurité Sociale. **Si vous ne bénéficiez d'aucune couverture sociale, vous devrez régler l'intégralité des frais de séjour le jour de l'admission.**



CLINIQUE
Mont-Louis

Vos droits



VOS INFORMATIONS

→ INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE ÉTAT DE SANTÉ

L'ensemble des informations concernant votre état de santé vous sera délivré au cours d'un entretien individuel avec votre médecin sauf en cas d'urgence ou d'impossibilité (état d'inconscience, coma ou handicap mental). L'information concernant votre état de santé porte sur :

- les différentes investigations proposées,
- les traitements ou actions de prévention, leur utilité, leur urgence, leurs conséquences,
- les risques fréquents ou graves normalement prévisibles,
- les autres solutions possibles et les conséquences prévisibles en cas de refus,
- les risques nouveaux identifiés postérieurement à l'exécution des actes.

Vous prenez, avec le médecin, et suivant les informations qui vous ont été fournies, les décisions concernant votre santé. Votre consentement est requis et vous pouvez le retirer à tout moment.

→ DROIT D'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

(Cf. articles L.1111-7 et R.1111-9 du code de la santé publique.)

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant. Il vous est possible d'accéder à ces informations, en faisant la demande écrite auprès de la direction, accompagnée d'une photocopie de votre pièce d'identité. Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement. Vous pouvez également consulter sur place votre dossier, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix.

Les informations contenues dans votre dossier médical ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de 48 heures après votre demande et au plus tard dans les huit jours. Si toutefois les informations datent de plus de cinq ans, ce délai est porté à deux mois. Si vous choisissez de consulter le dossier sur place, cette consultation est gratuite. Si vous souhaitez obtenir copie de tout ou partie des éléments de votre dossier, les frais de reproduction et d'envoi sont à votre charge. Votre dossier médical est conservé pendant vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour. Si vous souhaitez en savoir plus sur les règles d'accessibilité à votre dossier médical, une fiche informative est à votre disposition à l'accueil.

Vous pouvez également écrire à contact.direction@clinique-mont-louis.fr.

→ PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES



Dans le cadre de votre prise en charge au sein de la clinique nous vous informons que le recueil des données à caractère personnel vous concernant est essentiel à la gestion de votre séjour. Ces données font l'objet de collectes et de traitements par les professionnels de la clinique et du Groupe Oc Santé. Pour assurer la continuité de votre prise en charge, les professionnels de la clinique peuvent être amenés à échanger informatiquement des données à caractère personnel vous concernant grâce à une Messagerie de Santé Sécurisée. En tant que responsable de ces traitements, la clinique s'engage à les réaliser dans le strict respect des textes applicables en la matière (*Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés* et *Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données*).

Vous disposez d'un droit d'accès aux informations, de rectification, d'oubli et de limitation de transmission de vos données. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles, connectez-vous sur le site www.clinique-mont-louis.fr, « rubrique RGPD - données personnelles ».

Vos données de santé sont référencées à l'aide de votre Identifiant National de Santé (INS) et traitées dans le Système d'Information Hospitalier géré par le groupe Oc Santé (obligation légale articles L.1111-8-1, R.1111-8-1 et suivants du code de la santé publique). Ce traitement a pour finalité de permettre votre identification certaine, en vue d'assurer votre prise en charge dans les meilleures conditions. Vous ne disposez pas en revanche du droit de vous opposer au référencement de vos données de santé à l'aide de l'INS (Cf. article R. 1111-8-5 du code de la santé publique).

→ VIA TRAJECTOIRE®

Sur les préconisations du schéma régional de l'organisation des soins arrêté par l'Agence Régionale de Santé, l'établissement utilise le logiciel de santé **ViaTrajectoire®** qui est déclaré auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés et offre une aide à l'orientation des personnes qui sont à la recherche d'une solution de suite de soins (soins de suite et réadaptation et hospitalisation à domicile). Les données nominatives concernant les patients pour lesquels une demande d'admission est créée dans **ViaTrajectoire®** font l'objet d'un enregistrement.

→ RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

Vous pouvez demander que votre présence dans l'établissement ne soit pas divulguée à des tiers extérieurs en le signalant au bureau des entrées dès votre arrivée.

DIRECTIVES ANTICIPÉES

(Cf. article L.1111-11 du code de la santé publique.)

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives anticipées expriment la volonté de la personne relative à sa fin de vie en ce qui concerne les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'actes médicaux. À tout moment et par tout moyen, elles sont révisables et révocables. Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, remettez-les au médecin qui va vous prendre en charge au sein de l'établissement.

PERSONNE DE CONFIANCE

(Cf. article L.1111-6 du code de la santé publique.)

“

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin.

”

Cette désignation est faite par écrit. Elle est révocable à tout moment. Si le malade le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions.

Lors de votre admission, il vous est demandé de désigner par écrit une personne de confiance dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Cette désignation est valable pour la durée de l'hospitalisation, mais vous pouvez la modifier à tout moment. Il vous sera également demandé le nom d'une personne à prévenir en cas de besoin. Cette personne peut être ou non la même personne que la personne de confiance. Si vous souhaitez en savoir plus sur la personne de confiance, une fiche informative est à votre disposition à l'accueil.

CULTE

Vous pouvez à tout moment demander la présence d'un représentant de votre confession religieuse auprès de la responsable d'étage et pendant son absence à l'infirmier(e) ou à l'accueil.



VOTRE SATISFACTION

→ ÉVALUATION DE VOTRE SATISFACTION

La qualité des conditions d'accueil et de séjour dans l'établissement étant une de nos priorités, nous mettons à votre disposition un « **Questionnaire d'appréciation du séjour** » afin de nous faire part de vos impressions, critiques et suggestions. Nous vous remercions de compléter ce questionnaire au moment de votre sortie et de le déposer à la réception lors de votre départ. Vos réponses sont transmises à la direction et font l'objet d'un traitement statistique en continu.

→ DISPOSITIF E-SATIS DE LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Lors de votre admission, il vous sera demandé de nous communiquer votre adresse mail. Deux à trois semaines après votre sortie, vous recevrez un mail vous invitant à compléter le questionnaire e-satis en ligne afin d'exprimer votre niveau de satisfaction. Si vous ne disposez pas d'une adresse mail, vous pouvez communiquer l'adresse mail de l'un de vos proches. Afin de répondre au mieux à vos attentes, votre avis est important. Nous vous remercions de bien vouloir prendre quelques minutes, lors de votre séjour et une fois de retour à votre domicile, afin de répondre à ces enquêtes de satisfaction **qui nous permettent d'améliorer toujours plus la qualité de nos services.**



→ VOS PLAINTES ET RÉCLAMATIONS

(Cf. articles R.1112-79 à R.1112-94 du code de la santé publique.)

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement à l'accueil de l'établissement pour recueillir votre plainte, réclamation ou tout autre événement indésirable en lien avec votre prise en charge.

Si vous préférez, vous pouvez solliciter ou écrire à la Direction de l'établissement. L'établissement veillera à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique (une fiche informative est à votre disposition à l'accueil). L'ensemble des plaintes et des réclamations est analysé trimestriellement par la commission des usagers (CDU). Si nécessaire, une rencontre peut être organisée avec un médiateur médecin ou non médecin, membre de la CDU. Vous pouvez vous faire accompagner dans l'ensemble de ces démarches par les représentants des usagers de l'établissement. En cas de difficulté pour obtenir une réponse, vous pouvez adresser votre réclamation à l'Agence Régionale de Santé.

→ LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS

Le représentant des usagers (RU) est **un bénévole qui défend les droits et les intérêts de tous les usagers de la santé.**

Il exprime leurs besoins individuels et collectifs pour contribuer à l'amélioration du système de santé.

Il siège auprès des professionnels de santé et est présent au sein de l'établissement pour contribuer à l'amélioration de la qualité et sécurité des soins. Pour obtenir leurs coordonnées : contact.direction@clinique-mont-louis.fr / 01 43 56 54 63.

4 missions principales :

- ÉCOUTER
- INFORMER
- ACCOMPAGNER
- VEILLER AU RESPECT de vos droits

→ LA COMPOSITION DE LA CDU EST LA SUIVANTE :

- **Mme Valérie LASCAUD** – Présidente
- **M. Arié ELKOUBY** – Vice-Président
- **Dr Rathvirak ING** – Médecin médiateur
- **Dr Antonin NEGERS** – Médecin médiateur
- **Dr Alexis SOUMMER** – Suppléant, Médecin médiateur
- **Dr Bernard MARTIN** – Suppléant, Médecin médiateur
- **Mme Mélodie VIDALO** – Médiateur non médical
- **Mme Justine FERREIRA** – Membre représentant
- **Mme Delphine DELESTREE** – Membre représentant
- **Mme Sandra MURAT ITIE** – Membre représentant
- **Mme Hayat BENCHAI** – Membre représentant
- **Mme Lucille VALLIERE** – Membre représentant
- **M. Michel LECHEVALLIER** – CLCV Île-de-France
Représentant des Usagers
- **M. Alain SZENKER** – Association des Paralysés de France – Suppléant
Représentant des Usagers
- **Mme Laurence DUBUC** – Association France Rein – Suppléant
Représentant des Usagers

La CDU a pour mission de veiller à ce que vos droits soient respectés et de vous aider dans vos démarches. Elle recommande à l'établissement l'adoption de mesures afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches. Pour établir ces recommandations, la CDU s'appuie, en particulier, sur toutes les plaintes, réclamations, éloges, remarques ou propositions : pour cela, venez partager par email ou courrier votre expérience patient au cours de votre séjour et votre satisfaction (EXPÉRIENCE PATIENT).





Charte de la personne hospitalisée

Circulaire N°DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée

1. Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
2. Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
3. L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
5. Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
6. Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



7. La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
8. La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
9. Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
10. La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
11. La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Cette charte est également disponible sur demande en braille et en langues étrangères à l'accueil de la clinique.



Charte de la personne en situation de handicap

- 1 Favoriser la participation active des proches et/ou des aidants
- 2 Veiller au maintien de l'autonomie
- 3 Améliorer l'accessibilité à la Clinique
- 4 Anticiper et coordonner la sortie
- 5 Anticiper les besoins
- 6 Améliorer l'accès aux blocs techniques
- 7 Adapter le circuit de prise en charge des urgences
- 8 Évaluer les aptitudes et réévaluer les besoins au cours de l'hospitalisation
- 9 Adapter la prise en charge de la douleur





Principalement implanté en Occitanie, le groupe Oc Santé est également présent dans l'**Est parisien** avec **deux établissements de médecine et de chirurgie** :

- Clinique Mont-Louis – Paris XI^e (75)
- Clinique Paris-Bercy – Charenton-le-Pont (94)

La clinique Paris-Bercy propose une offre de soins médicale et chirurgicale complémentaire aux prises en charge de la clinique Mont-Louis, ainsi qu'une prise en charge en cancérologie digestive et en O.R.L pédiatrique.



Clinique Paris-Bercy

9, quai de Bercy - 94220 Charenton-le-Pont
www.clinique-bercy.fr



Oc Santé

www.oc-sante.fr



CLINIQUE MONT-LOUIS

Médecine - Chirurgie

8-10, rue de la Folie Regnault
75011 Paris

TEL 01 43 56 56 56 / FAX 01 43 79 01 86
contact.direction@clinique-mont-louis.fr